

## Carmelec, la trentaine rayonnante !

*Depuis trente ans, Carmelec conçoit, produit et commercialise des instruments de mesure dans les domaines de la radioprotection, le contrôle non destructif et le génie civil. Transmise à ses salariés sous forme coopérative en 2017 grâce au dispositif Scop d'amorçage, l'entreprise a de quoi être fière de ce qu'elle est devenue.*



Une équipe jeune, bien dans son entreprise.

Photo : Lionel Moogin

Carmelec, entreprise perpignanaise spécialisée dans la radioprotection, atteindra en 2023 trente années d'existence. Et pour une fois, son équipe plutôt jeune (moyenne d'âge : 38 ans), **fière de la longévité et de la solidité de son entreprise**, a décidé de fêter dignement son anniversaire. « On a eu envie de marquer le coup, explique Aurélie Facca, chargée de la gestion administrative, financière et des ressources humaines, en invitant nos partenaires, nos distributeurs, nos fournisseurs et nos clients à passer ensemble une journée conviviale (visite des locaux, navigation sur un catamaran le long de la côte Vermeille). C'était aussi l'occasion, que nous n'avions encore jamais eue, d'inviter le fondateur de l'entreprise, Daniel Tur »

L'ancien ingénieur d'EDF a lancé l'activité en 1980 et lui a donné le nom de Tur électronique en 1987. Rebaptisée Carmelec en 1993, la société reste familiale jusqu'à sa **transmission en 2017 à ses salariés, sous la forme d'une Scop d'amorçage**, la première du genre en Occitanie. Ce dispositif donne sept ans aux salariés pour prendre une participation majoritaire dans l'entreprise. La croissance et les bénéfices engendrés ont permis d'atteindre l'objectif deux ans avant l'échéance prévue : encore une fierté !

La qualité de vie au travail, l'attention portée aux personnes : voilà ce que ressentent spontanément celles et ceux qui franchissent les portes du siège. Pourtant, la transition en Scop n'a pas été simple. Même si certains principes coopératifs, comme le partage des

responsabilités et des décisions, étaient déjà mis en œuvre par Jacques Tur, un des fils de Daniel, adepte du concept d'entreprise libérée. « Passer du statut de collaborateur à celui d'acteur ne va pas de soi, explique Aurélie. Il nous a fallu deux ans pour nous approprier la coopérative ». Le sociétariat s'impose désormais après un an de présence et **sur les 16 salariés actuels, 14 sont associés.** « La stabilisation de l'équipe est allée de pair avec une nette montée en puissance, analyse encore la gestionnaire. **Notre activité grossit et nous avons achevé l'année 2021 sur un résultat très bénéficiaire.** »

Carmelec peut compter sur la fidélité de ses clients (EDF), de ses distributeurs (Srem technologies, Babbco, MPE) et de ses partenaires (CNRS), conquis par la robustesse des appareils fabriqués localement. « Certains sont encore en activité et nous en assurons toujours la maintenance. » Autant dire que le terme obsolescence ne fait partie du vocabulaire carmelecien, qui lui préfère celui de continuité. Fêter ses trente ans, c'est aussi la revendiquer.

### Un peu plus sur Carmelec

Carmelec, implantée à Perpignan depuis 2008, est une société coopérative de production à responsabilité limitée (SCOP ARL) depuis 2017. Son équipe de 16 salariés développe, fabrique et répare des appareils de mesure dans les domaines de la radioactivité et la radioprotection, du contrôle non-destructif (appareils dans le domaine du champ magnétique et de la photométrie) et du génie civil (appareils de mesure de cordes vibrantes et hauteurs d'eau dans les barrages). L'entreprise travaille en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique et le Laboratoire de physique des deux infinis, à Bordeaux.

[carmelec.fr](http://carmelec.fr)

### La Scop d'amorçage au service de la reprise d'entreprise

Instauré par la [loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014](#), le statut provisoire de Scop d'amorçage favorise la reprise d'entreprise par les salariés. Ces derniers disposent en effet de sept ans pour réunir les capitaux nécessaires au rachat de la majorité des parts aux actionnaires d'origine. Dans l'intervalle, bien que minoritaires en capital, les salariés sont majoritaires en voix et gèrent l'entreprise, selon le principe coopératif d'une personne, une voix.

### Contacts

Aurélie Mexandeau /// [amexandeau@scop.coop](mailto:amexandeau@scop.coop) /// 06 40 15 77 02

Marion Danton /// [mdanton@scop.coop](mailto:mdanton@scop.coop) /// 04 67 06 07 58